

Acte à classer

DEL_0030_2023

| | | | | | |
|----------------|----------------|--------------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| En préparation | Pour signature | Prêt à transmettre | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-18T12-08-19.00 (MI244555959)

Identifiant unique de l'acte : 027-200065787-20230412-DEL_0030_2023-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : del_0030_2023_vote_compte_administratif_2022_budg
t_bâtiments_vocation_economique

Date de décision : 12/04/2023



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : pesallpjdobCA2022_BVE_84202209... Multicanal : Non

Pièces jointes :

del_0030_2023_vote_co... Type PJ : 70_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/04/23 à 12:08

Par BUNEL Nadège

Transmis

Date 18/04/23 à 12:08

Par BUNEL Nadège

Accusé de réception

Date 18/04/23 à 12:15

Acte publié le 18.04.23

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 56 |
| En exercice : | 56 |
| Présents | 41 |
| Votants par procuration | 9 |
| Absents | 4 |
| Total des votes | 49 |

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19h30, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du cinq avril 232023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme. BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, M. LEROY, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BURET, M. MAUVIEUX, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS : M. BESSARD, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, Mme GLEMOT, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, M. LEROY à M. COUREL, M. BONVOISIN à M. TIHY, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BURET à M. DARMOIS, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, M. BLAS à Mme BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FOURNIER

DEL_0030_2023_Vote du Compte administratif 2022 –Budget bâtiments à vocation économique

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle sur une année.

Par dérogation à l'article L.1612-12 du CGCT, le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes de la collectivité territoriale au titre de l'exercice 2022 doit intervenir au plus tard le 31 juillet 2023.

Il permet de contrôler la gestion de la collectivité, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

Parallèlement, le trésorier principal de la collectivité chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2022 se présentent comme suit :

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 303 303.53 € (dont 22 770.72 € de résultats reportés de 2021) pour l'exercice 2022 du budget à vocation économique de la Communauté de Commune de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitres comme suit :

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

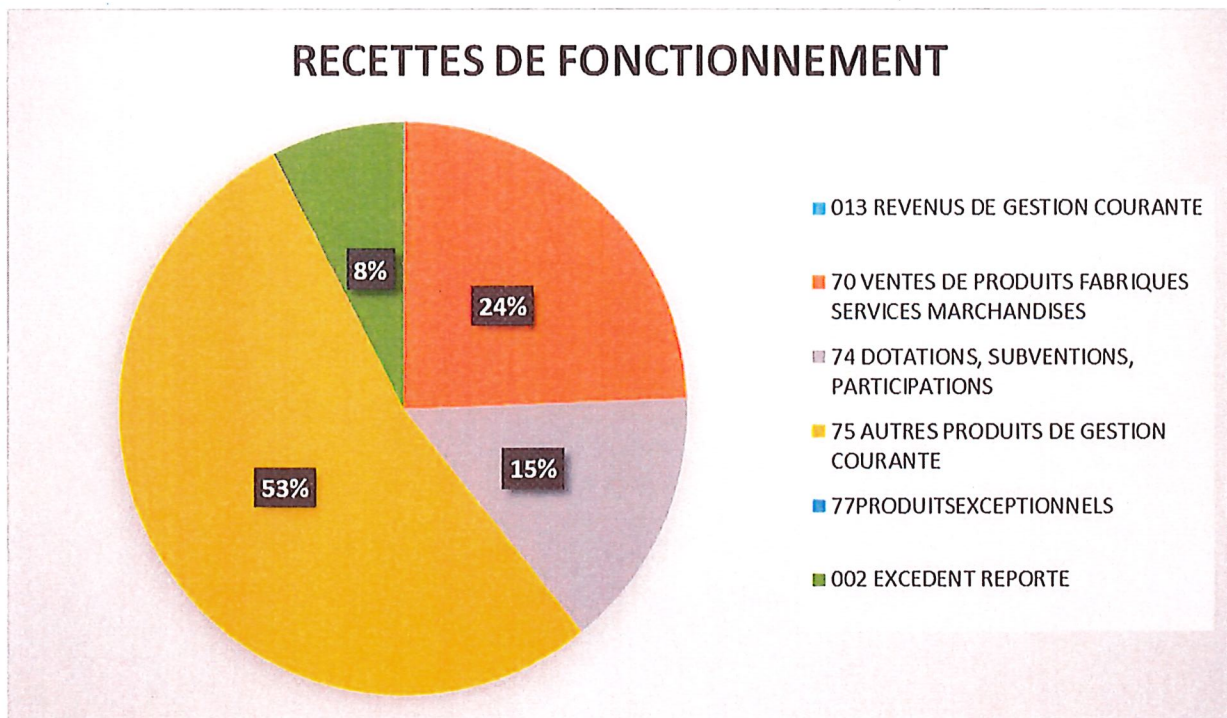
| | FONCTIONNEMENT | Opérations Réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|-----|---|--------------------|--------------------|-------------------|
| 013 | REVENUS DE GESTION COURANTE | 242.20 | | 242.20 |
| 70 | VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES | 73 792.52 | | 73 792.52 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS | 45 000.00 | | 45 000.00 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 161 205.74 | | 161 205.74 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 292.35 | | 292.35 |
| | Recettes de fonctionnement - Total | 280 532.81 | | 280 532.81 |
| | Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 | | | 22 770.72 |

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 22 770.72 €.

Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations de services pour la somme de 73 792.52 € : celle-ci comprend les provisions pour charges de la Pépinière d'entreprises Pont-Audemer pour la somme de 76 737.43 € et les provisions pour charges des ateliers relais de Fourmetot pour la somme de 8 926 €. Le taux de réalisation des recettes du chapitre 70 est de 132 %

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations pour la somme de 45 000 € : pour l'équilibre du budget à vocation économique la Communauté de Communes verse une subvention. Cette somme provient du budget principal de la Communauté de Communes. Le taux de réalisation des recettes du chapitre 74 est de 31%

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courantes pour la somme de 161 205.74 € : cette somme comprend les loyers de la pépinière pour la somme de 93 303.82 € et les loyers des ateliers Relais de Fourmetot pour la somme de 97 615.67 €. Le taux de réalisation des recettes du chapitre 75 est de 115 %



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 291 504.30 € pour l'exercice 2022 du budget à vocation économique de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle réparties par chapitre comme suit :

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

| | FONCTIONNEMENT | Opérations Réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|---|--|--------------------|--------------------|------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERES GENERAL | 116 996.08 | | 116 996.08 |
| 012 | FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES | 18 506.06 | | 18 506.06 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 25 663.80 | | 25 663.80 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 20 825.74 | | 20 825.74 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | 6 837.58 | 102 675.04 | 109 512.62 |
| Dépenses de fonctionnement - Total | | 188 829.26 | 102 675.04 | 291 504.30 |
| Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 | | | | |

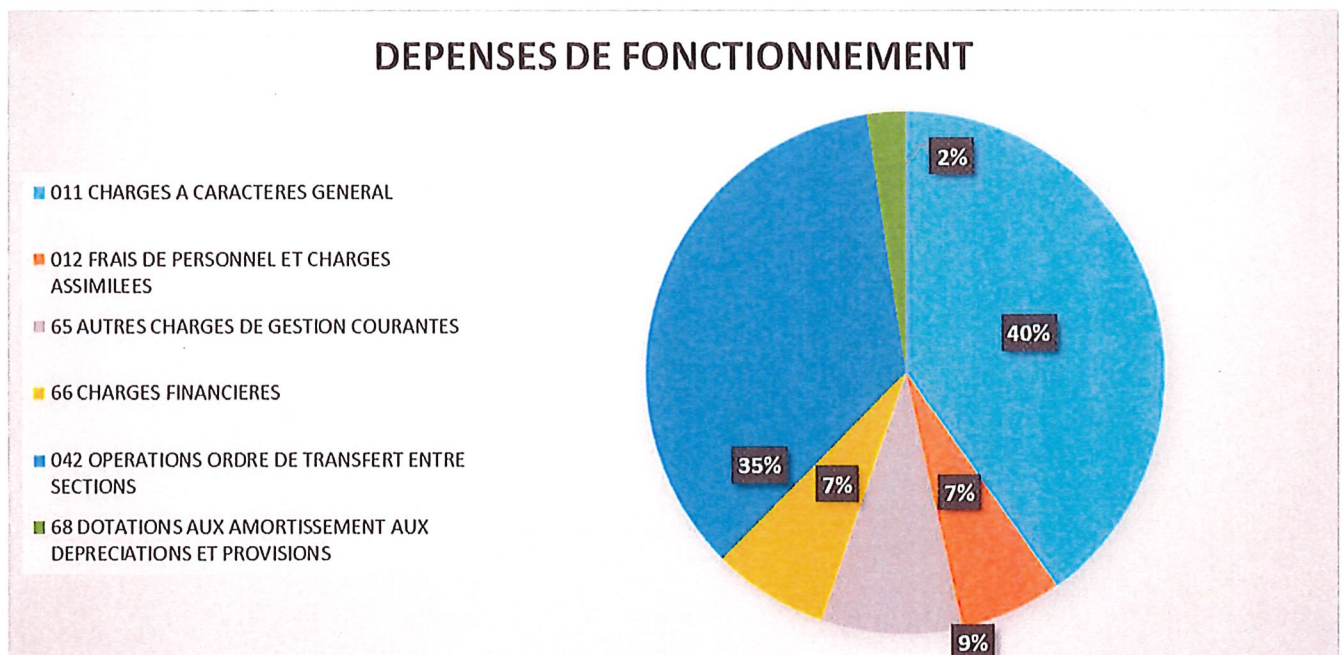
Chapitre 011 - Charges à caractère général : dépenses de fluides, fournitures et prestations de services réalisées au cours de l'exercice 2022 par les différents services pour un montant de 116 996.08 €. Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 011 est de 80 %.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : admission en non-valeur pour la somme de 25 628.60 euros et 35.20 euros de dépenses paie. Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 65 est de 82 %

Chapitre 66 - Charges financières pour 20 825.74 € : remboursement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité.

Le taux de réalisation des dépenses du chapitre 66 est de 57 %

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transferts entre sections : dépenses correspondants aux amortissements, qui représentent une charge de 102 675.04 €.



La section d'investissement

La section d'Investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 376 303.85 € (dont 273 628.81 € au compte 001 de résultats reportés de 2021) pour le budget annexe à vocation économique.

| | INVESTISSEMENT | Opérations Réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|----------|---|--------------------|--------------------|------------|
| 10 28 | DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS | | 102 675.04 | 102 675.04 |
| | Recettes d'investissement - Total | | 102 675.04 | 102 675.04 |
| | Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 | | | 273 628.81 |

- *Chapitre 001* - Reprise du résultat reporté pour 273 628.81 €
- *Chapitre 040* - Opérations d'ordre de transferts entre section pour 102 675.04 €, recettes correspondants aux amortissements de l'exercice.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 137 844.25 € pour l'exercice 2022 du budget annexe à vocation économique.

| | INVESTISSEMENT | Opérations Réelles | Opérations d'ordre | TOTAL |
|-----------------------------|---|---------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| 16 20 204 21 23 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations) SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (hors opérations) IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations) IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations) | 124 056.02 13 788.23 | | 124 056.02 13 788.23 |
| | Dépenses d'investissement - Total | 137 844.25 | | 137 844.25 |
| | Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 | | | |

- *Chapitre 16* - emprunts et dettes assimilées pour la somme de 124 056.02 € réalisée sur l'exercice 2022 correspondant au remboursement du capital de la dette contractée par la collectivité.
- *Chapitre 21* – immobilisations corporelles (hors opérations) pour un montant de 13 788.23 euros, correspondant à

SYNTHESE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en fonctionnement est de 11 799.23 €.
 Le résultat de clôture de l'exercice 2022 en investissement est de 232 950.52 € reste à réaliser inclus.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article L1612-12 du CGCT,

VU l'article L 2121-14 du CGCT,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 06 mars 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter les comptes 2022 avant le 30 juin 2023

M. COUREL, Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, 1^{er} Vice-Président, en charge des finances, du Projet de Territoire et de la transversalité,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du budget annexe à Vocation Economique présentant le résultat de clôture de la section de fonctionnement de 11 799.23 € et un résultat de clôture de la section d'investissement restes à réaliser inclus de 232 950.52 €.

Pont-Audemer, le 12 avril 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

